

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1680

12 juillet 2013

SOMMAIRE

Arvella S.A.	80613	MX Only One S.à r.l.	80604
E-Fashion	80605	Mykonos S.A.	80602
IBEX Global Europe S.à r.l.	80621	Myriam Schaefer S.A.	80604
Immobilière Nr 30 S.A.	80594	Myr S.C.l.	80635
Jamabil S.à r.l.	80632	Naviglio Holdings 2 S.à r.l.	80604
Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l.	80594	Naviglio Holdings 2 S.à r.l.	80603
KNM	80595	Neumann GmbH	80597
LAFI Luxembourg S.à r.l.	80594	Neumann GmbH	80597
Le Logis S.A.	80594	Nifrac Finance S.A.	80597
Les Rives du Lac S.A.	80595	NovEnergia II Italien Portfolio SA	80602
Lettrages et Auto Design Grillo Franco S.à r.l.	80595	Oase Finance S.A.	80596
Lettrages et Auto Design Grillo Franco S.à r.l.	80600	Oppidum	80600
Lick s.à r.l.	80601	Oraxys Environment 1 S.C.A.	80600
Life Expansion SA	80602	Orlof Investissement S.A.	80597
Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl	80630	Oxalyse S.à r.l.	80598
Luxcash	80603	Pallas Equity Trading S.à r.l.	80599
Malabar Fund	80596	Patrimonia Invest	80600
Malibu Import Sàrl	80604	Peaksid Polonia S.à r.l.	80597
Maxpama S.A.	80601	Permian Luxembourg S.à r.l.	80598
Medinat S.à r.l.	80627	P.G.S. Accounting-Office S.A.	80599
Menelaus S.A., SPF	80595	PHND S.à r.l.	80600
Merck-Finanz AG	80596	Pluton Capital S.à r.l.	80598
M&G Chemicals	80624	Portfolio Solutions S.A.	80598
Micro Matic S.A.	80601	Pro Fencing Holdings S.A.	80599
Milk-Bar-Snackbar-Pacha 2	80601	Pymoline S.à r.l.	80599
Milura S.A.	80602	Renoflex S.à r.l.	80638
Mindegap S.à r.l.	80601	Rosalia HealthCare AG	80640
Mistralou SA	80596	Sexta Immobilienbeteiligungs S.à r.l.	80640
Momentum Reinsurance Worldwide S.A.	80603	Shire Sweden Holdings S.à r.l.	80640
Musashi S.A.	80603	Tompkins Square Park S.à r.l.	80635
		Worldcollectionsdb S.A.	80602

Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 16 avril 1985, publié au Mémorial C numéro 153 du 05 juin 1985 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Alphonse LENTZ, en date du 11 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 338 du 23 décembre 1988; en date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C numéro 291 du 12 octobre 1989 et suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 184 du 06 juin 1990; en date du 17 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 232 du 04 juin 1991; en date du 14 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 476 du 21 octobre 1992, en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 50 du 05 février 1994;

dont le capital social a été converti en Euros suivant assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 596 du 04 août 1999

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068378/19.

(130084489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.149.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Kimberly-Clark Luxembourg S. à r.l.

Jacob Mudde

Manager

Référence de publication: 2013068414/14.

(130084100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Le Logis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.100.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068419/9.

(130084532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

LAFI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 84.750,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.626.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Peter Diehl

Gérant B

Référence de publication: 2013068421/12.

(130084466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

KNM, Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 155.658.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 05 juin 2012

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Olga IOANNOU de son poste d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement par cooptation la société anonyme ARUM INVEST S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B166374, dont le représentant permanent est Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en tant que nouvel administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068415/14.

(130084058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Les Rives du Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 62.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068427/10.

(130084526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Lettrages et Auto Design Grillo Franco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 53A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 58.550.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4972 Dippach, le 07 mai 2013.

Monsieur Grillo Franco

Gérant

Référence de publication: 2013068428/12.

(130084669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Menelaus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.943.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mai 2013

- La démission de Madame Noëlle PICCIONE, Administrateur, est acceptée.
- Monsieur Diaudécy BONHOMME, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Noëlle PICCIONE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015. La cooptation de Monsieur Diaudécy BONHOMME sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

MENELAUS S.A., SPF

O. OUDIN / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013068464/18.

(130084174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Malabar Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.891.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2013 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Benoni Dufour, Jérôme Wigny et Rustom Jehangir en tant que membres du conseil d'administration de Malabar Fund. Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Benoni Dufour
- Jérôme Wigny
- Rustom Jehangir

Deloitte S.A. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013068446/18.

(130084402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 04 mai 2012, les mandats des administrateurs Madame Uta KEM-MERICH-KEIL, Monsieur Jean BODONI, Monsieur Rando BRUNS et Monsieur Christoph KOSSMANN ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2018.

Lors de cette même assemblée générale, le mandat du commissaire aux comptes KPMG AUDIT, a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 28.05.2013.

Pour: MERCK-FINANZ AG

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013068465/18.

(130084380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Mistralou SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068472/9.

(130084523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Oase Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068501/9.

(130084625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Neumann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9025 Ettelbruck, 26, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 110.312.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013068492/10.

(130084316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Neumann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9025 Ettelbruck, 26, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 110.312.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013068493/10.

(130084317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013068495/10.

(130083967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Orlof Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.706.

Les comptes de liquidation au 18 Avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068499/10.

(130084055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Peaksid Polonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.019.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mai 2013.

Peaksid Polonia S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Manager B

Référence de publication: 2013068519/14.

(130084168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Permian Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.413.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Permian Luxembourg S.à r.l.
P.L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013068520/14.

(130084126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pluton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.292.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.05.2013.

Pour avis conforme
Bodo Demisch
Directeur

Référence de publication: 2013068521/13.

(130084216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.439.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration date du 21 mai 2013

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 23 mai 2013.

Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013068522/14.

(130084189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Oxalysse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.255.

Le siège social de la société à responsabilité limitée Oxalysse S.à r.l. sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-158 255 a été dénoncé avec effet au 23 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013068500/13.

(130084499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pymoline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.219.

Le siège social de la société à responsabilité limitée Pymoline S.à r.l. sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-158 219 a été dénoncé avec effet au 23 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013068524/13.

(130084498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pro Fencing Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.702.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 avril 2013, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs Stef OOSTVOGELS et Delphine TEMPE, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013;

2. renouveler le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, avec siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068533/16.

(130084053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013068515/10.

(130084060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pallas Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.251.

Par résolutions signées en date du 15 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission, avec effet au 30 avril 2013, de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B;

- nomination, avec effet au 30 avril 2013, de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068517/15.

(130084016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Patrimonia Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Patrimonia Invest

CACEis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013068525/11.

(130084072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

PHND S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068527/10.

(130084238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Oppidum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.881.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068510/11.

(130084493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Oraxys Environnement 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068511/10.

(130084534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Lettrages et Auto Design Grillo Franco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 53A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.550.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4972 Dippach, le 28 mai 2013.

Monsieur Grillo Franco

Gérant

Référence de publication: 2013068429/12.

(130084683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Micro Matic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 94.992.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 mai 2013

L'assemblée générale accepte la démission de BDO AUDIT de son mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé.

Est nommé Commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 avril 2013:

BDO Tax Et Accounting, 2 avenue Charles de Gaulle, L-1233 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068467/14.

(130084477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Lick s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 154.146.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068430/10.

(130084596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Milk-Bar-Snackbar-Pacha 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 156, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 39.347.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013068468/10.

(130084497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Maxpama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 123.850.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 28/05/2013.

Référence de publication: 2013068460/10.

(130084688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Mindegap S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8538 Hovelange, 12-14, rue Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 145.191.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013068471/10.

(130083988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Life Expansion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 81.142.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068431/10.

(130084685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Mykonos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 110.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068478/10.

(130084744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

NovEnergia II Italien Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 144.271.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 avril 2013

Le nouveau siège social de la société est fixé au 21, rue Philippe II - L-2340 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Référence de publication: 2013068489/11.

(130084165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Worldcollectionsdb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 114.489.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 23 mai 2013.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013068483/11.

(130084209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Milura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 130.116.

EXTRAIT

Veillez prendre note que la Société accepte la démission de M Ivo Hemelraad comme administrateur, avec effet au 27 mai 2013.

Pour extrait confirme

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068469/12.

(130084063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Momentum Reinsurance Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013068473/10.

(130084271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Musashi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 129.379.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société tenue le 8 mai 2013 que:

- Le mandat de Madame Carina Victoria Billetun (résidant à 8, Sköldungagatan, 11427 Stockholm, Suède) en tant qu'administrateur de la Société, a été renouvelé pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société a été transféré à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- Allegretto Revision AB (ayant son siège social à Ringvägen 100, 11860 Stockholm, Suède, Org.Nr: 556644-3809) a été désignée comme commissaire de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013068476/16.

(130084592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Naviglio Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.049.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068481/14.

(130084492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 33.614.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Madame Doris ENGEL a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Paolo VINCIARELLI (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Madame Doris ENGEL avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013068440/14.

(130084090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

MX Only One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.823.

Le siège social de la société,
MX Only One Sàrl., société à responsabilité limitée,
RCS Luxembourg B 112823

fixé au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, a été dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 2013 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 2 mars 2013.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013068477/14.

(130084266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Naviglio Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.049.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068480/14.

(130084442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Malibu Import Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 55.914.

Je soussigné DELVILLE CLAUDE, gérant de la sari MALIBU IMPORT, registre de commerce B55914, ai bien pris note de la modification des associés suivante:

LANTIN Nelly a cédé ses 600 parts à DELVILLE Francois, qui détient donc maintenant 600 parts,
HENRARD Rudi a cédé ses 600 parts à LECLERE Carine, qui détient donc maintenant 600 parts,
opération du 31/12/1999.

Signature.

Référence de publication: 2013068454/13.

(130084281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Myriam Schaefer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.137.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la société tenue en date du 24 mai 2013:

- Isabelle Thépin avec adresse au 35, rue du Kiem, L-8328 Capellen, a été nommée en tant qu'Administrateur-Délégué avec effet au 24 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013068453/13.

(130083980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

E-Fashion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 177.487.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Vestidos Aktiengesellschaft", a company incorporated and existing under the laws of Liechtenstein, registered with the commercial Register at the local court of Liechtenstein under registration number FL-0002.455.368-2, having its registered office at Pflugstrasse 10/12, 9490 Vaduz,

here represented by Ms Nadia WEYRICH, employee, professionally residing in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Liechtenstein, on 16 May 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) under the name of E- FASHION (the "Company") which shall be governed by the law pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), by the present articles of association as well as by any shareholders' agreement between the partners, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of shares and of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In addition to the above-mentioned prior approval, the Company will only recognize a transferee of shares as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if, insofar as may be required by any shareholders' agreement, such transfer is in compliance with any such shareholders' agreement.

Art. 9. No partner may pledge, mortgage, create or provide for a security interest in, or convey in trust any shares without the prior written consent of the other partners, said consent not to be unreasonably withheld.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one A manager (the "A Manager") and one B manager (the "B Manager"), who do not need to be partners. The A Manager shall be elected from a list of candidates proposed by the A Partners and the B Manager shall be elected from a list of candidates proposed by the B Partners. The list of candidates proposed by each class of partners shall be determined by a simple majority vote of the partners of that class of shares.

The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of the A Manager together with the B Manager.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which may choose among its members a chairman, and may choose among its members a vice-chairman. For the avoidance of doubt, the chairman shall not have a casting vote. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if all managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by unanimous vote of all the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by the A Manager together with the B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the A Manager together with the B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

Art. 17. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 18. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

D. Supervision of the company

Art. 19. The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors, which need not be partners. The general meeting of partners may appoint the statutory auditor(s) and shall determine their number, remuneration and term of office.

E. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 20. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares and may be accompanied by one or more lawyers at general meetings at his own costs.

Art. 21. If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Art. 22. A general meeting of the partners shall be held each year within six (6) months after the end of the preceding financial year and shall adopt resolutions with respect to the annual financial statements, any distributions of dividends and the actions of the managers. Any of managers may call other general meetings of the partners at any time. The official minutes of meetings and resolutions of the general meeting of the partners shall be promptly made after each meeting. The partners may be supported by one or more lawyers during any meetings of partners at their own costs.

If there are no more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders are taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

Art. 23. General meetings of partners shall be called by the any of managers in writing, by facsimile or by e-mail with a notice period of thirty (30) calendar days, unless all partners waive such notice. The notice must include the date and the proposed agenda of the meeting as well as the place, unless the resolutions are taken in writing by circular means.

Art. 24. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 25. The Company's year on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 26. Each year on 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 27. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 28. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 29. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any shareholders' agreement, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

All twelve thousand five hundred euro (12,500) shares have been subscribed by "Vestidos Aktiengesellschaft", pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
2. Mr Fritz KAISER, born on 22 March 1955 in Eschen, professionally residing at 10/12 Pflugstrasse, 9490 Vaduz, is appointed A Manager of the Company.
3. Mr Philipp LENNERT, born on 10 September 1976 in Frankfurt am Main, professionally residing at 10/12 Pflugstrasse, 9490 Vaduz, is appointed A Manager of the Company.
4. Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, born on May 27, 1976 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, is appointed B Manager of the Company
5. Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, born on February 10, 1973 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, is appointed B Manager of the Company
6. Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, born on 19 June 1966 in Luxembourg, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, is appointed B Manager of the Company,

The above mentioned managers are appointed for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2013.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahr zweitausenddreizehn, am dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Joseph WAGNER mit Amtssitz in Sassenheim, Luxemburg.

Ist erschienen:

„Vestidos Aktiengesellschaft“, eine nach dem Recht von Liechtenstein gegründete und bestehende Gesellschaft, eingetragen im Handelsregister Liechtenstein unter der Nummer FL-0002.455.368-2, mit Sitz in 9490 Vaduz, Pflugstrasse 10/12,

hier vertreten durch Frau Nadia WEYRICH, Angestellte, mit beruflichem Wohnsitz in Belvaux, aufgrund einer in Vaduz am 16 Mai 2013 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung "ne varietur" durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie angegeben, hat den unterzeichnenden Notar ersucht die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließen und deren Satzung wie folgt lauten soll:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen „E-FASHION“ (nachstehend die „Gesellschaft“) nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung, der vorliegenden Satzung und jedes Vertrages zwischen den Gesellschaftern der Gesellschaft, in seiner jeweils gültigen Fassung, gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Aktien und der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer an jeden beliebigen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500.-), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12,500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR

Neben dem Gesellschaftskapital, kann ein Kapitalrücklagekonto/Agio eingerichtet werden, in das sämtliche bei Ausgabe neuer Anteile gezahlten Kapitalrücklagen eingezahlt werden. Der Betrag des gesagten Kontos steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Die Gesellschaft darf, ohne Beschränkung, Aktien oder andere Sacheinlagen annehmen, ohne Anteile oder sonstige Wertpapiere im Gegenzug für diese Einlage zu emittieren. Die Einlagen können einem oder mehreren Konten zugeschrieben werden. Entscheidungen über die Verwendung solcher Konten werden von den Gesellschaftern beschlossen und unterliegen dem Gesetz vom 10. August 1915 und diesen Statuten. Es versteht sich, dass ein solcher Beschluss die Einlagen dem Beitragenden zuschreiben kann.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafters bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Zusätzlich zu dem oben genannten Zustimmungserfordernis wird die Gesellschaft den Erwerber von Anteilen nur als solchen anerkennen, und ein solcher Erwerber von Anteilen kann die mit den Anteilen verbundenen Rechte nur ausüben, falls und insofern in einem Vertrag zwischen den Gesellschaftern der Gesellschaft in seiner jeweils gültigen Fassung vorgesehen, die Übertragung in Übereinstimmung mit den Bestimmungen eines solchen Vertrages stattfindet.

Art. 9. Kein Gesellschafter kann Anteile verpfänden, beleihen, ein Sicherungsrecht daran gewähren oder begründen oder diese in Treuhand überführen ohne die vorherige schriftliche Zustimmung der anderen Gesellschafter, die diese Zustimmung nicht unverhältnismäßig verweigern werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Geschäftsführung obliegt einem Rat der Geschäftsführer, der aus einem Geschäftsführer A (der „A Geschäftsführer“) und einem Geschäftsführer B (der „B Geschäftsführer“) besteht, die nicht Gesellschafter sein müssen. Der A Geschäftsführer wird von einer Vorschlagsliste von Geschäftsführern, die von den A Gesellschaftern aufgestellt wird, gewählt und der B Geschäftsführer wird von einer Vorschlagsliste von Geschäftsführern, die von den B Gesellschaftern aufgestellt wird, gewählt.

Die Vorschlagslisten, die die Gesellschaftern aufstellen, werden durch die Zustimmung der jeweiligen Gesellschafter mit einfacher Stimmmehrheit bestimmt.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter ernannt, die die Dauer ihres Mandates bestimmen. Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift des A Geschäftsführers zusammen mit dem B Geschäftsführer verpflichtet.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, der aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden auswählt und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann. Zur Klarstellung: Der Vorsitzende hat keine ausschlaggebende Stimme. Die Gesellschaft kann außerdem einen Sekretär bestimmen, der kein Geschäftsführer sein muss und für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Die Sitzungen der Geschäftsführung finden am Gesellschaftssitz statt, sofern nicht anders im Einladungsschreiben bestimmt. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr; in seiner Abwesenheit kann jedoch der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Bei Anwesenheit oder Vertretung aller Geschäftsführer in einer Sitzung der Geschäftsführung oder im Falle schriftlicher Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zustimmen und die von allen Geschäftsführern unterschrieben werden, ist kein Einladungsschreiben erforderlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, die den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlauben. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn alle Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse der Geschäftsführung werden einstimmig von allen anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 13. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder vom A Geschäftsführer zusammen mit dem B Geschäftsführer unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder vom A Geschäftsführer zusammen mit dem B Geschäftsführer oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 14. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 15. Die Geschäftsführer haften aufgrund der Ausübung ihrer Funktion nicht persönlich für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 16. Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von den Geschäftsführern erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres zuzüglich des Gewinnvortrags und der ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrags und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

Art. 17. Der Rat der Geschäftsführer kann mit der vorherigen Billigung des alleinigen Gesellschafter oder der Hauptversammlung der Gesellschafter je nachdem, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft innerhalb der täglichen Geschäftsführung an ein oder mehrere Geschäftsführer übertragen.

Die Geschäftsführer können spezielle Funktionen an andere Geschäftsführer oder Angestellte übertragen.

Die Geschäftsführer können Vollmachten erteilen oder spezielle dauerhafte oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Vertreter seiner Wahl übertragen.

Wenn der Rat der Geschäftsführer aus mehreren Mitgliedern besteht, wird die Übertragung der täglichen Geschäftsführung durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer entschieden.

Art. 18. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers gebunden, wenn der Rat der Geschäftsführer aus einem (1) Mitglied besteht oder durch (i) die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer, wenn der Rat der Geschäftsführer aus mehreren Mitgliedern besteht oder (ii) innerhalb des Bereiches der täglichen Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift der Person, an welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen worden ist, oder durch die gemeinsame oder die alleinige Unterschrift derjenigen Person(en), die von dem Rat der Geschäftsführer eine besondere Zeichnungsvollmacht übertragen wurde, aber immer nur im Rahmen dieser besonderen Zeichnungsvollmacht.

D. Überwachung der Gesellschaft

Art. 19. Die Geschäfte der Gesellschaft können durch einen oder mehrerer satzungsmäßige Buchprüfer geprüft werden, die nicht Gesellschafter sein müssen. Die Hauptversammlung der Gesellschaft entscheidet über die Ernennung der Buchprüfer, ihre Anzahl, Entlohnung und die Dauer ihrer Ernennung.

E. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 20. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt und kann, auf eigene Kosten, von einem oder mehreren Rechtsanwälten zur Hauptversammlungen der Gesellschaft begleitet werden.

Art. 21. Wenn die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern besteht, werden Beschlüsse rechtswirksam, wenn diese mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Alle Änderungen der Satzung müssen von der Mehrheit der Gesellschafter anerkannt werden, welche zusammen mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf der Einstimmigkeit.

Art. 22. Eine Hauptversammlung der Gesellschafter findet jedes Jahr innerhalb von sechs (6) Monaten nach dem Ende des letzten Geschäftsjahres statt und fasst Beschlüsse im Zusammenhang mit dem Jahresabschluss, der Ausschüttung von Dividenden und der Tätigkeit der Geschäftsführer. Jeder Geschäftsführer kann andere Hauptversammlungen der Gesellschafter zu jeder Zeit einberufen. Das offizielle Protokoll der Versammlungen und Beschlüsse der Hauptversammlungen

der Gesellschafter werden unmittelbar nach jeder Versammlung erstellt. Die Gesellschafter können von einem oder mehreren Rechtsanwälten während der Gesellschafterversammlungen auf eigene Kosten unterstützt werden.

Wenn es nicht mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt, werden die Beschlüsse der Gesellschafter durch eine schriftliche Stimme auf dem Text der zu adoptierenden Beschlüsse genommen, welche von dem Rat der Geschäftsführer an die Gesellschaftern gesandt worden ist.

In diesem Fall sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre geschriebene Stimme abzugeben und sie an die Gesellschaft innerhalb von fünfzehn Tagen nach dem Erhalt des vorgeschlagenen Beschlusses zu schicken.

Art. 23. Hauptversammlungen der Gesellschafter werden von einem der Geschäftsführer schriftlich, per Fax oder per E-Mail unter Wahrung einer Anzeigefrist von dreißig (30) Tagen einberufen, es sei denn alle Gesellschafter verzichten auf diese Anzeigefrist. Die Anzeige enthält das Datum und die Tagesordnung der Versammlung sowie den Versammlungsort, es sei denn die Beschlüsse werden im Umlaufverfahren gefasst.

Art. 24. Im Falle eines Alleingeschafters übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung erteilten Befugnisse aus.

F. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 25. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 26. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 27. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 28. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, die keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Verwertung der Vermögenswerte und der Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 29. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung. Falls Bestimmungen dieser Satzung und Bestimmungen in jedwedem Vertrag zwischen den Gesellschaftern im Widerspruch stehen, gehen inter partes die Bestimmungen eines solchen Vertrages vor, insoweit und in dem Maße, wie mit den Luxemburgischen Gesetzen vereinbar.

Zeichnung und Zahlung der Anteile

Alle zwölftausendfünfhundert (12,500.) Anteile wurden von " Vestidos Aktiengesellschaft", vorbenannt, gezeichnet.

Der Ausgabebetrag aller gezeichneten Anteile wurde vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab sofort ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500.-) zur Verfügung steht, was vor dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. zweitausend Euro geschätzt.

Hauptversammlung der Gesellschafter

Die oben genannte Person, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, betrachtet sich als ordnungsgemäß einberufen und hat unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft in einer außerordentlichen Hauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg.
2. Herr Fritz KAISER, geboren am 22. März 1955 in Eschen, mit beruflichem Wohnsitz in Pflugstrasse 10, 9490 Vaduz, Liechtenstein, als Geschäftsführer der Kategorie A;

3. Herr Philipp LENNERT, geboren am 10. September 1976 in Frankfurt am Main, mit beruflichem Wohnsitz in Pflugstrasse 10, 9490 Vaduz, Liechtenstein, als Geschäftsführer der Kategorie A;

4. Frau Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, geboren am 27. Mai 1976 in Luxemburg, mit beruflichem Wohnsitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg, als Geschäftsführer der Kategorie B;

5. Herr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales, geboren am 10. Februar 1973 in Luxemburg, mit beruflichem Wohnsitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg, als Geschäftsführer der Kategorie B.

6. Herr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, geboren am 19. Juni 1966 in Luxemburg, mit beruflichem Wohnsitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg, als Geschäftsführer der Kategorie B.

Die oben genannten Personen werden für einen Zeitraum, der mit dem Datum der Annahme des Jahresabschlusses vom 31. Dezember 2013 ernannt.

Worüber diese notarielle Urkunde gezeichnet in Belvaux, Zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Parteien und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Niederschrift ist der Erschienenen, die dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit der Erschienenen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 24. Mai 2013. Relation: EAC/2013/6681. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013068236/451.

(130084640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Arvella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.488.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the twenty-third day of the month of May. Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Caledonian Holdings Limited", a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, established and having its registered office at 3908 Two Exchange Square, 8, Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by:

Mrs Eveline KARLS, employee, with professional address at 1820, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Ramsey, Isle of Man, on 15 May 2013,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "ARVELLA S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise,

have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. The registered office of the Company is established in Munsbach (municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) consisting of thirty-one thousand (31 '000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirtieth day of the month of May of each year at 03.00 p.m.. If such day is a Saturday, a Sunday or a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on 30 May 2014.

Subscription and payment

All thirty-one thousand (31'000) shares have been subscribed by the company "CALEDONIAN HOLDINGS LIMITED" prenamed, above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in cash to the extent of 100% so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.-EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed sole director:

Mr João Luis DA FONSECA FERREIRA, employee, born in C Se Nova/Coimbra (Portugal), on 21 May 1980, residing professionally at 1820, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following company is appointed statutory auditor:

"Certifica Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 86770).

4. The term of office of the sole director and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2018.

However the term of office of the sole director will end at the ordinary general meeting following the acknowledgment of the existence of more than one shareholder.

5. The address of the Company is set at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Caledonian Holdings Limited», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong établie et ayant son siège social à 3908 Two Exchange Square, 8, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Ramsey, Ile de Man, le 15 mai 2013,

laquelle procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «ARVELLA S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) consistant trente et un mille (31'000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 30 mai 2014.

Souscription et libération

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par la société «Caledonian Holdings Limited» pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées à hauteur de 100% par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros. Résolutions de l'actionnaire unique Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. La personne suivante a été nommée administrateur unique: Monsieur João Luis DA FONSECA FERREIRA, employé privé, né à C Se Nova/Coimbra (Portugal), le 21 mai 1980, demeurant professionnellement au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

«Certifica Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86770).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2018.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6680. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013068129/434.

(130084602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

IBEX Global Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.664.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of May,

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

IBEX Global Solutions Limited, a Limited company duly incorporated, organized and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 3rd Floor, 5, Lloyds Avenue, London EC3N 3AE, recorded with the Companies House under number 8462510 (the Sole Shareholder),

hereby duly represented by Mrs. Valérie QUIRYNEN, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of IBEX Global Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176664 with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on April 4, 2013, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul BETTINGEN, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the Company's incorporation.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 3 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

" Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

3.6. The company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin."

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Senningerberg, on the year and day first above written.

The document having been read to the representative of the appearing party, signed together with us, the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de mai,

Par devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

IBEX Global Solutions Limited, une société (Limited Company) dûment constituée et organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3rd Floor, 5, Lloyds Avenue, London EC3N 3AE, enregistrée auprès de la Companies House sous le numéro 8462510 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Valérie QUIRYNEN, employée privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de IBEX Global Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176664 disposant d'un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) (la Société). La Société a été constituée le 4 avril 2013, suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 3 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 3.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

3.6. La Société pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autre droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à EUR 1.100 (mille cent Euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

En foi de quoi, le présent acte notarié est fait à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, ladite personne signe avec nous, le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Valérie Quirynen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 mai 2013. LAC / 2013 / 23190. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068363/157.

(130084651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 174.890.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

M&G Finanziaria S.r.l., an Italian private limited liability company (società a responsabilità limitata), having its registered office at 11, Strada Vicinale Ribrocca, I-15057, Tortona (Alessandria), Italy, registered with the «Registro Imprese» (Company Registrar) of Alessandria under the number 02098590066 and with the «R.E.A., Registro Economico Amministrativo» of Alessandria under the number AL-226366,

represented by Mr. Federico FRANZINA, private employee, with professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 16th May 2013.

Such proxy, after having been signed *in variatur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Finanziaria S.r.l., prequalified, is the sole shareholder (the Sole Shareholder), holder of the whole share capital of the Luxembourg public limited company (société anonyme) existing under the name of M&G CHEMICALS, having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the number B 174.890 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29th January 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 713 dated 23rd March 2013.

II. The share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. These facts having been stated, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company so that it shall be read as follows:

" **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call, video conference call or by other similar means of communication allowing such director to be identified and all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company so that it shall be read as follows:

" **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the articles of association of the Company so that it shall be read as follows:

" **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company so that it shall be read as follows:

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's capital.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The present article does not apply in case the Company has a sole shareholder."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed is estimated at approximately EUR 1,200.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date above written, at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, know by the acting notary by name, forename, stauts and residence, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mil treize, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M&G Finanziaria S.r.l., une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata) de droit italien, ayant son siège social au 11, Strada Vicinale Ribrocca, I-15057, Tortona, Italie immatriculée auprès du «Registro Imprese» (Registre des Entreprises) de Alessandria sous le numéro 02098590066 et au R.E.A. («Registro Economico Amministrativo») de Alessandria sous le numéro AL 226366,

ici représentée par Monsieur Federico FRANZINA, employé privé, dont l'adresse professionnelle est au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. M&G Finanziaria S.r.l. est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) détentrice de la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois existant sous le nom de M&G CHEMICALS, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.890 (la Société), constituée par un acte du notaire instrumentant, en date du 29 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 713, daté du 23 mars 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

III. Ceci ayant été établi, l'Actionnaire Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par un des administrateurs présents et désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité de ces documents sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier des affaires relatives à la société.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mai 2013. Relation: RED/2013/800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013068445/151.

(130084643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Medinat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.485.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Stéphane NOIR, technicien agricole, né à Paris (France), le 25 avril 1968, demeurant 4, Chemin de la Forêt, F-27380 Flipou (France), ici représenté par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Flipou (France), le 9 avril 2013.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la personne prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «MEDINAT S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

La personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classes de parts sociales	Libération (EUR)
M. Stéphane NOIR, prénommé;	12.500,-	12.500	12.500,-
Total:	12.500,-	12.500	12.500,-

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Stéphane NOIR, technicien agricole, né à Paris (France), le 25 avril 1968, demeurant 4, Chemin de la Forêt, F-27380 Flipou (France).

Le gérant a, en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société, les pouvoirs le plus étendus pour engager valablement ladite Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6679. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013068463/163.

(130084562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.248.

L'an deux mil treize, le seizième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Frédéric Franckx, avocat, né le 30 septembre 1978 à Anderlecht (Belgique), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg,

2.- Madame Véronique Hoffeld, avocate, née le 20 mai 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

3.- La société Jean-Pierre Winandy SARL, une société à responsabilité limitée, avec siège social à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.342,

4.- La société Johan Terblanche SARL, une société à responsabilité limitée, avec siège social à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167.547,

5.- Monsieur Marc Meyers, avocat, né le 10 juin 1970 à Ettelbruck, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

6.- Monsieur Thibaut Partsch, avocat, né le 28 mars 1975 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

7.- Madame Judith Raijmakers, avocate, née le 12 août 1976 à Veghel (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg,

8.- La société Thierry Lohest Avocat SARL, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170.628,

9.- Monsieur Vassiliyan Zanev, avocat, né le 18 juin 1978 à Sliven (Bulgarie), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

10.- Monsieur Johannes G Terblanche, avocat, né le 2 décembre 1975 à Pretoria, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Tous ici de 2° à 10° représentés par Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu de huit procurations données sous seing privé;

Les huit procurations signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, prénommées de 1° à 9, représentées comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LOYENS & LOEFF LUXEMBOURG SARL (la «Société»), ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 18-20 rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174.248, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 471 du 26 février 2013.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que l'assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 6 qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011.

6.2. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat ou d'incapacité de l'associé unique, la Société sera dissoute à moins que l'article 3 des présents statuts n'ait été modifié pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la société.

6.3. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 et dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de la qualité d'avocat ou d'incapacité d'un associé, les parts sociales seront rachetées selon les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat, ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. Nomination et révocation des gérants. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants exerçant la profession d'avocat et nommé(s) par une résolution des associés, qui fixe la durée du mandat. Les gérants ont nécessairement la qualité d'avocat inscrit à la Liste I du tableau de l'Ordre des Avocats à Luxembourg. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant la majorité des voix. En cas de gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant. Le gérant peut accorder des délégations particulières à des tierces personnes.

En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un de ses gérants. Chaque gérant peut accorder des délégations particulières à des tierces personnes.

3. Approbation et autorisation de la cession de parts sociales entre Johan Terblanche Sarl et Maître Johannes G Terblanche et agrément de Maître Johannes G Terblanche, avocat, né le 2 décembre 1975 à Pretoria, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme nouvel associé de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la cession des parts sociales dans le registre des associés de la Société;

5. Accuser réception et acceptation de la démission de Monsieur Thibaut PARTSCH, en tant que gérant de la Société.

Première résolution

Les associés décident de renoncer aux formalités de convocation préalable, les associés de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011.

6.2. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat ou d'incapacité de l'associé unique, la Société sera dissoute à moins que l'article 3 des présents statuts n'ait été modifié pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la société.

6.3. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 et dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du

16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de la qualité d'avocat ou d'incapacité d'un associé, les parts sociales seront rachetées selon les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat, ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 7 qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. Nomination et révocation des gérants. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants exerçant la profession d'avocat et nommé(s) par une résolution des associés, qui fixe la durée du mandat. Les gérants ont nécessairement la qualité d'avocat inscrit à la Liste I du tableau de l'Ordre des Avocats à Luxembourg. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant la majorité des voix.

En cas de gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant. Le gérant peut accorder des délégations particulières à des tierces personnes.

En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un de ses gérants. Chaque gérant peut accorder des délégations particulières à des tierces personnes.

Quatrième résolution

Les associés décident d'approuver conformément à l'article 6 des statuts la cession de parts comme suit:

La société Johan Terblanche SARL, prénommée sous 4° et représentée comme dit ci-avant, déclare céder la totalité de ses cent quarante (140) parts sociales dans la Société à Monsieur Johannes G Terblanche, prénommé sous 10° et représenté comme dit ci-avant, et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Jean-Pierre Winandy, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la cession des parts sociales dans le registre des associés de la Société;

Sixième résolution

Les associés décident d'accuser réception et d'accepter la lettre de démission de Monsieur Thibaut PARTSCH en tant que gérant de la société et lui accordent décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric Franckx, Jean-Pierre Winandy, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 mai 2013. LAC/2013/22685. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068433/134.

(130084694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Jamabil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.418.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of May,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared,

Biomet S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,544, having its registered office at 65,

boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 134.392 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,000 (twenty thousand) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Elimination of the nominal value of the shares of the Company;
 2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from US Dollars to Euro;
 3. Issuance of new shares of the Company without increasing the share capital of the Company;
 4. Reintroduction of a EUR nominal value for the shares of the Company;
 5. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to eliminate temporarily the mention of the nominal value of the 20,000 (twenty thousand) shares representing the current share capital of the Company set at USD 20,000 (twenty thousand Dollars).

Second resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from US Dollars (USD) to Euro (EUR) with immediate effect. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.29370.

Consequently, the share capital of the Company amounts to EUR 15,459 (fifteen thousand four hundred fifty-nine Euro) consisting of 20,000 (twenty thousand) shares, without mention of nominal value.

As a consequence and as of the date of the conversion, it is noted that the functional currency and accounts of the Company will be in EUR.

Third resolution

It is resolved to issue to the Sole Shareholder 15,459 (fifteen thousand four hundred and fifty-nine) new shares in the Company without increasing the share capital of the Company.

Consequently, 15,459 (fifteen thousand four hundred and fifty-nine) shares without mention of nominal value will represent the entire share capital of the Company and will all be held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

It is resolved to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at EUR 1 per share, without any amendment to the share capital of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 15,459 (fifteen thousand four hundred and fifty-nine Euro), divided into 15,459 (fifteen thousand four hundred and fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), each fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the change of currency, have been estimated at about EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour de mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Jamabil S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.418 (la «Société»).

A comparu,

Biomet S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.544 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.392 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 20.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Conversion du capital social de la Société du dollar américain à l'euro;
3. Emission de nouvelles parts sociales de la Société sans augmentation du capital social;
4. Réintroduction de la mention de la valeur nominale en euro des parts sociales de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter ces opérations; et
6. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à 20.000 USD (vingt mille dollars américains).

Deuxième résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société du dollar américain (USD) à l'euro (EUR) avec effet immédiat. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1,29370 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 15.459 EUR (quinze mille quatre cent cinquante-neuf euros) consistant en 20.000 (vingt mille) parts sociales sans mention de valeur nominale.

En conséquence de la conversion et à compter de la date de celle-ci, il est noté que la devise fonctionnelle et les comptes de la Société seront en EUR.

Troisième résolution

Il est décidé d'émettre 15.459 (quinze mille quatre cent cinquante-neuf) nouvelles parts sociales de la Société à l'Associé Unique de la Société sans augmentation du capital social.

En conséquence, l'intégralité du capital social de la Société sera représentée par 15.459 (quinze mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales sans mention de la valeur nominale, détenues par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société et de la fixer à 1 EUR par part sociale, sans qu'aucun amendement ne soit fait au capital social de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 15.459 EUR (quinze mille quatre cent cinquante-neuf euros), divisé en 15.459 (quinze mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du changement de devise, s'élève à environ 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2013. Relation GRE/2013/2093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013068400/138.

(130084658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Tompkins Square Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.531,25.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 113.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2012.

Référence de publication: 2013068648/11.

(130084153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Myr S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Gällewee.

R.C.S. Luxembourg E 5.084.

STATUTEN

Zwischen den unterzeichneten Parteien:

- Herrn Christoph MEYER, Elektriker Meister, geboren am 1.März 1983 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, zum Ortswald, Recht, 2 C;

- Frau Jennifer MEYER-WEYNAND, Angestellte, geboren am 8. Dezember 1980 in Sankt Vith, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Zum Ortswald, Recht, 2.C.

wird am 1. Mai 2013, eine bürgerlich-rechtliche Gesellschaft in Form einer Société Civile Immobilière (S.C.I.), gegründet, deren Satzung wie folgt festgelegt wurde:

Name - Zweck - Sitz - Dauer

Art. 1. Es besteht, ab dem 1. Mai 2013, zwischen den erschienenen Parteien und all jenen Personen oder Körperschaften, welche in Zukunft Eigentümer der hiernach geschaffenen Anteile werden, eine bürgerlich rechtliche Gesellschaft die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und insbesondere den Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, sowie dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „MYR S.C.I.“

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft umfasst

- den Erwerb, die Veräußerung, die Verwaltung, die Vermietung und Verwertung von Immobilien und Grundstücken, im bürgerlich-rechtlichen Sinne und unter Ausschluss von jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit ist es der Gesellschaft ausdrücklich gestattet, Hypothekendarlehen aufzunehmen und jegliche sonstigen Garantien zu gewähren.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten, vorausgesetzt diese Geschäfte beeinträchtigen nicht den bürgerlichrechtlichen Charakter der Gesellschaftstätigkeit.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9749 Fischbach, Giallewee 7.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafter, an jeden Ort innerhalb Luxemburgs verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft endet nicht durch das Ableben, den Rücktritt, die Auflösung, den Konkurs oder die Insolvenz eines Gesellschafters oder Geschäftsführers.

Kapital - Anteile - Einzahlung

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zehntausend Euro (EUR 10.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt durch:

1) Herr Christoph MEYER, vorbenannt, neunundneunzig Anteile	99
2) Frau Jennifer WEYNAND-MEYER, vorbenannt, einen Anteil	1
TOTAL, einhundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile können frei an einen anderen Mitgesellschafter übertragen werden.

Die Übertragung an einen Nichtgesellschafter, sei es unter Lebenden oder im Todesfalle, bedarf jedoch der Zustimmung von mindestens drei Vierteln (3/4) des Kapitals. Die Mitgesellschafter verfügen in jedem Falle über ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis der gehaltenen Anteile. Sollte einer oder mehrere Mitgesellschafter auf ihr Vorkaufsrecht verzichten, so werden dessen/deren Anteil, dem/den übrigen Gesellschafter erneut zum Kauf angeboten. Bei Verweigerung der Zustimmung und Verzicht auf das Vorkaufsrecht, sind die Gesellschaftern dazu verpflichtet, einen anderen Käufer vorzuschlagen. Der Werl der zu veräußernden Anteile wird im Rahmen einer Generalversammlung, durch die Gesellschafter, einvernehmlich festgelegt.

Art. 8. Am Gesellschaftssitz wird über die Anteile ein Buch geführt, dass von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Die Anteile werden nicht materiell dargestellt und sind nicht begebbar.

Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil lediglich einen Eigentümer zulässt.

Die Miteigentümer des sich in ungeteilte) Rechtsgemeinschaft befindlichen Anteile, sind dazu verpflichtet gegenüber der Gesellschaft, einen einzigen Miteigentümer oder Bevollmächtigten, als Vertreter zu benennen. Bis zu dessen Bestellung, ist die Gesellschaft dazu berechtigt, die in Verbindung mit dem Eigentum der betroffenen Anteile stehenden Rechte, auszusetzen.

Die Erben von Anteilen, oder die Gläubiger eines Gesellschafters, sind in keinem Falle dazu berechtigt, die Anbringung von Siegeln auf den Gütern, Dokumenten und Wertsachen der Gesellschaft anzuordnen. Sie dürfen sich in keiner Weise in die Verwaltung der Gesellschaft einmischen.

Verwaltung

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere geschäftsführende Gesellschafter verwaltet, welche durch die Gesellschafter, die mindestens zwei Drittel (2/3) des Gesellschaftskapitals vertreten, ernannt wird/werden. Sie können unter den gleichen Bedingungen wieder abberufen werden. Die Generalversammlung legt die Dauer derer Mandate fest.

Der oder die geschäftsführende(n) Gesellschafter, verfügen über die weitestgehenden Befugnisse um alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des/der geschäftsführenden Gesellschafter.

Haftung der Gesellschafter

Art. 11. Jeder Gesellschaftsanteil verleiht seinem Eigentümer ein gleiches Recht an den Gewinnen und dem Vermögen der Gesellschaft und zwar im Verhältnis der gehaltenen, zur Gesamtheit der ausgegebenen Anteile.

Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber, gemäß den Artikeln 1862, 1863 und 1864, des luxemburgischen Zivilgesetzbuches, verpflichtet.

In ihrer jeweiligen Beziehung zu ihren Mitgesellschaftern, haften die Gesellschafter für die Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft, im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Anteile.

Gesellschafterversammlung

Art. 13. Die ordentliche Gesellschafterversammlung wird, am Tag und zu der Uhrzeit, die in den Einberufungen zu der Versammlung vermerkt sind, am Gesellschaftssitz, oder einem anderen in dem Einberufungsschreiben zu bestimmenden Ort, abgehalten.

Andere Gesellschafterversammlungen können an den Daten und Orten abgehalten werden, die in den jeweiligen Einberufungen angegeben werden.

Art. 14. Die Gesellschafterversammlungen werden durch den/die Geschäftsführer mittels eingeschriebenen Brief, an die zuletzt bekannten Adressen der Gesellschafter, einberufen. Dieser enthält die Tagesordnung der Versammlung.

Sind alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten und erklären, über die Tagesordnung der Versammlung unterrichtet worden zu sein, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Brief oder Telefax einen Mitgesellschafter als Bevollmächtigten benennt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des vorliegenden Gesellschaftsvertrags, werden Beschlüsse gültig gefasst, wenn sie durch Gesellschafter getroffen worden sind, die mehr als zwei Drittel (2/3) des Gesellschaftskapitals vertreten. Gleiches gilt für Beschlüsse in Bezug auf die Änderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags.

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Art. 16. Jedes Jahr erstellt/erstellen der/die geschäftsführende(n) Gesellschafter den Jahresabschluss zum 31. Dezember, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Der Jahresabschluss wird der ordentlichen Gesellschafterversammlung unterbreitet.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz das Inventar, die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung einsehen.

Art. 18. Der Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug von Kosten, Auslagen, Abschreibungen, Lasten und Rückstellungen stellt den Reingewinn der Gesellschaft dar.

Dieser Reingewinn, abzüglich etwaiger gesetzlicher Rücklagen, wird den Gesellschaftern, im Verhältnis der gehaltenen Anteile, zugewiesen.

Auflösung, Liquidation

Art. 19. Bei Auflösung der Gesellschaft, die durch eine Gesellschafterversammlung unter Berücksichtigung derselben Mehrheitsanforderungen beschlossen worden ist, die für eine Abänderung des Gesellschaftsvertrags gelten, wird die Liquidation durch die Gesellschafter, den/die geschäftsführende(n) Gesellschafter oder jeden anderen, durch die Gesellschaft zu bestimmenden Liquidator, durchgeführt

Ist die Liquidation der Gesellschaft abgewickelt, werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern, im Verhältnis zu ihren jeweiligen Beteiligungen, zugeteilt.

Art. 20. Was sämtliche Angelegenheiten anbelangt, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, verweisen die Gesellschafter auf die relevanten gesetzlichen Bestimmungen und insbesondere die Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen „Code Civil“. Diese finden überall dort Anwendung, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung vorsieht.

Gesellschafterversammlung

Nach Festlegen der Satzungen sind die erschienen Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschafter verzichten ausdrücklich auf entsprechende Einberufungsschreiben, somit ist die Generalversammlung als ordentlich einberufen, zu betrachten. Es wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. In Anlehnung an Artikel 9 der Satzung, wird die Zahl der geschäftsführenden Gesellschafter, auf einen (1) festgelegt. Wird zum geschäftsführenden Gesellschafter ernannt, der dies ausdrücklich annimmt

- Herr Christoph MEYER. Elektriker Meister, geboren am 1. März 1983 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, zum Ortswald. Recht, 2 C;

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Gesellschafters, vertreten und verpflichtet,

Aufgenommen zu Fischbach, den 1 Mai 2013.

Christoph MEYER / Jennifer MEYER-WEYNAND.

Référence de publication: 2013068479/126.

(130084282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Renoflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 177.484.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le seizième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Madame Michèle Wolsfeld, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 14 octobre 1967, numéro d'identité 19671014203, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare,

2) Monsieur Roland Feltes, administrateur de sociétés, né à Echternach, le 21 août 1962, numéro d'identité 19620821198, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de „RENOFLEX S.à r.l.“.

Art. 3. Le siège social est établi à Grevenmacher. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. (Objet social). La société a pour objet:

- la conception, la promotion et la réalisation de tous projets immobiliers;
- l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis;
- la gérance et l'administration de tous immeubles;

et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation ou le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Michèle Wolsfeld, prénommée, cinquante	50 parts
2. Roland Feltes, prénommé, cinquante	50 parts
TOTAL: CENT	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées

Le notaire instrumentale constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Michèle Wolsfeld, préqualifiée, et
- Monsieur Roland Feltes, préqualifié

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

2) Le siège social est établi à L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Michèle Wolsfeld, Roland Feltes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 mai 2013. LAC / 2013 / 22691. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068560/107.

(130084522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Sexta Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.816.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire unique de la société a fait l'objet d'un changement.
A savoir:

- Avezzano Trading Limited: Vasilissis Freiderikis, 20,
El Greco House, 1st Floor, Flat/Office 104,
1066 Nicosia,
CYPRUS.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013068578/18.

(130084700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Shire Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 175.029.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 23 mai 2013:

Theresa Heggie, demeurant 15, route de Crassier, CH-1262 Eysins, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 mai 2013.

Fearghas Carruthers, né le 3 avril 1970 à Irvine au Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire, RG24 8EP, Royaume-Uni, est nommé, avec effet au 23 mai 2013, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- M. Richard Lucas;
- Mme. Mary Di Marzio; et
- M. Fearghas Carruthers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013068579/22.

(130084011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Rosalia HealthCare AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.112.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069348/9.

(130085584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.
